

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélicca Grenier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9b6e7a4d3040796b911e5ea7>

Date d'obtention : 2020-11-02 14:41:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, l'intervenant scolaire doit absolument évaluer la situation à l'aide de la trousse et non pas par lui-même (opinion, supposition, etc.). Donc, ce dernier remplit le formulaire avec la personne concernée ou avec la personne venant raconter une situation connue. Ensuite, l'intervenant policier doit saisir le cellulaire, remplir le rapport afin de constater s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Surtout que l'intervention scolaire est vraiment primordiale. Sans cette étape, la victime et le plaignant ne sauraient pas où se confier. Il est plus facile de raconter une situation à une personne de confiance qu'à un policier. Cela peut être malaisant et gênant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, lorsque l'acte est crédible, mais que le suspect ne veut pas collaborer. Il faut alors passer à une étape plus sévère où la victime devra se défendre. Lorsqu'il y a collaboration, même si le geste n'est pas nécessairement excusé, le message passera beaucoup mieux et l'intervention pourrait en être positive malgré la situation.